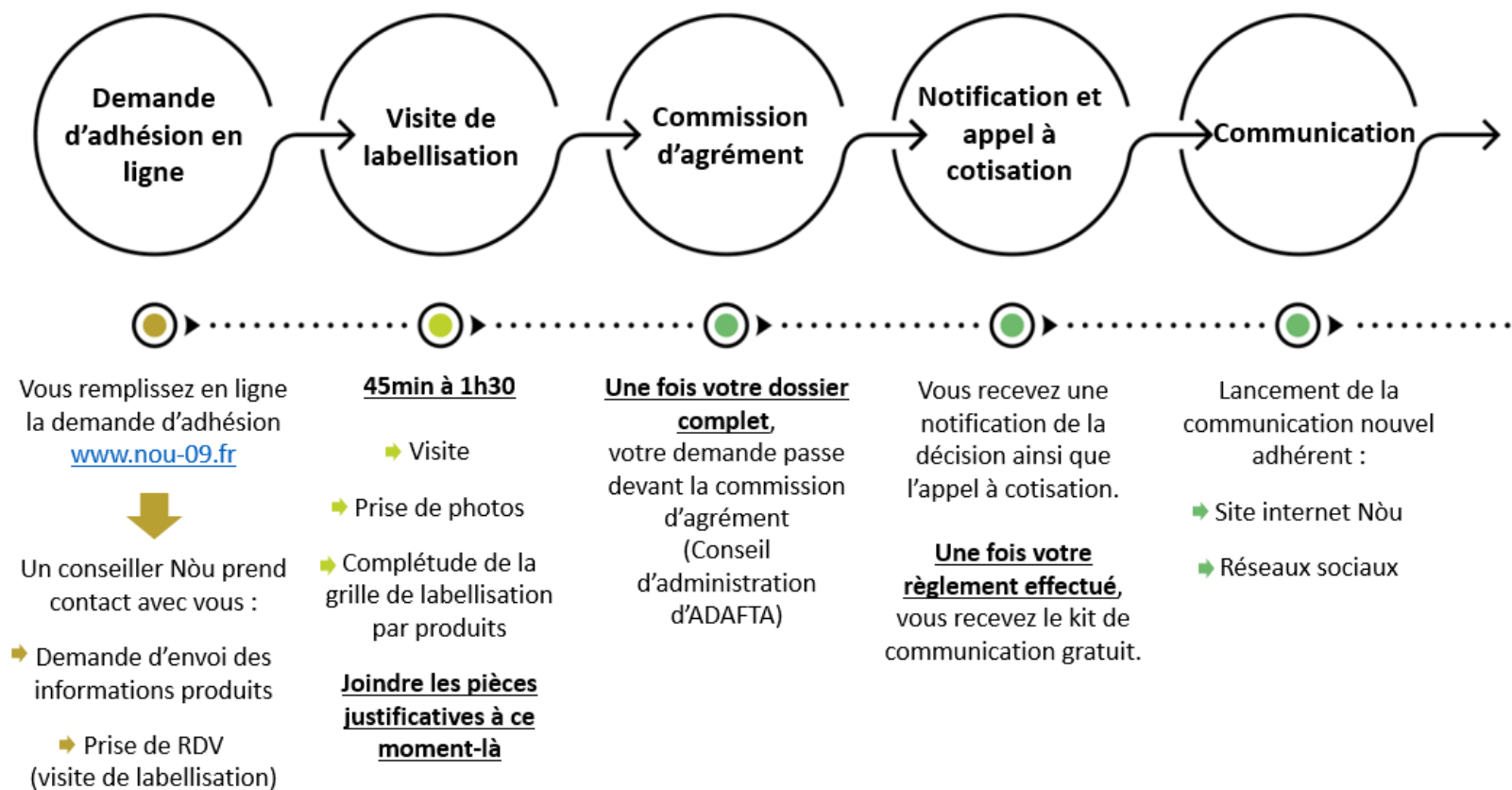


Le règlement d'usage de la Marque détaille les conditions d'agrément. L'utilisation de la marque Nòu est obligatoirement associée à un produit ; le droit d'usage est alors accordé produit par produit, et non pour l'entreprise dans son ensemble.

JE SOUHAITE ADHERER, COMMENT PROCEDER ?



Contenu du dossier de candidature :

- **Demande d'adhésion entreprise** : à remplir en ligne (www.nou-09.fr → « labelliser ses produits » (bouton en haut, à droite) → « je demande la labellisation » (en bas de la page)
- **Informations sur les produits** : merci de nous envoyer tous documents (fiches techniques, liste produits, grilles tarifaire, flyer) qui pourraient nous informer sur les produits à labelliser **en amont de la visite**, afin de préparer au mieux notre rencontre
- **Catalogue produits** : vous pouvez compléter, si vous le souhaitez, le document Excel « Catalogue produits ». Cela peut également être fait lors de la visite de labellisation et nous permet d'avoir des informations précises, notamment dans le cadre du projet de magasin à Toulouse.
- **Grille de labellisation** : Elle complète le catalogue et informe le produit sur l'origine de ses matières premières, les process de fabrication, etc... Elle sera complétée lors de la visite de labellisation, avec un conseiller Nòu

- **Pièces justificatives → à joindre à la visite de labellisation**
 - extrait Kbis de l'entreprise
 - Règlement d'usage dûment complété et signé (en pièce jointe) :
 - Annexe 4 : Attestation engraissement / alimentation sans OGM
 - Annexe 6 : Autorisation de réalisation et d'utilisation de photographies (si concerné)
 - Annexe 7 : Grilles des cotisations
 - Attestations et/ou justificatifs des démarches qualités et/ou valorisantes associées au produit ou à votre entreprise : SIQO, AB, démarches environnementales, bien-être animal...

- **Outils de communication** (si vous avez, sinon nous prendrons quelques photos lors de la visite)
 - logo en HD
 - Photographies (2 minimum) de l'adhérent : 1 photographie portrait + 1 photographie en situation (possibilité de réaliser les clichés par l'équipe Nòu)
 - Photographies des produits

Lors de la visite de labellisation, nous serons amenés à vous demander certaines pièces justificatives (factures d'achat, grand livre, bilan comptable ou compte de résultat N-1, ...). Nous vous remercions de bien vouloir préparer en amont l'accessibilité à ces documents, afin d'optimiser la visite de labellisation. En cas de refus de présenter un document, nous serons amenés à arrêter votre processus de labellisation.